

RAPPORT D'ACTIVITES 2025



PRESTATIONS 2025

Prestations

2'147 heures de Conseil social ont été dispensées aux bénévoles, bénéficiaires et proches
153 accompagnements personnalisés – pour un total 1'196 rencontres et 3'298 heures de terrain
108 cours d'un jour pour 368 journées/participants
7 cours semestriels pour 584 heures/participants (73 journées/participants)
105 heures d'aide en lieu d'accueil

Bénéficiaires

193 personnes ont bénéficié d'une prestation – 147 en binôme et 61 dans les cours (15 dans les deux secteurs)
57 nouveaux bénéficiaires ont rejoint l'association
72 nouvelles mises en contact
29 questionnaires de satisfaction

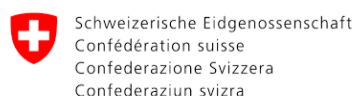
Bénévoles

211 bénévoles ont offert des prestations – 156 en binôme et 59 dans les cours (4 dans les deux secteurs)
5'069 heures de bénévolat réalisées – 3'322 heures en accompagnements personnalisés et 1'747 heures en activités et cours
32 bilans de prestation
104 nouveaux bénévoles ont suivi la procédure d'engagement – 70 placés sur le terrain, 13 en attente et 21 sans suite
27 heures de formation dispensées à 120 bénévoles

Réseaux sociaux

4'600 vues sur notre site internet * 3'209 abonnés sur la page Facebook * 783 abonnés sur notre compte Instagram * 105 abonnés LinkedIn

L'AGIS est subventionnée par la Confédération suisse, l'Etat de Genève et est membre de la faitière Réseau Romand ASA



RAPPORT DU PRESIDENT

Chers membres, partenaires et amis de l'AGIS,

Quelques lignes pour revenir sur les temps forts de l'année 2025.



Dès le mois de janvier, nous avons été confrontés à des graves difficultés financières, principalement liées à des prestations qui n'avaient pas pu être réalisées durant la dernière période contractuelle 2020–2023, notamment en raison de l'épidémie de Covid-19. L'AGIS a ainsi été dans l'obligation de rembourser à l'OFAS (office fédéral des assurances sociales) un montant de CHF 220'035.–, somme dont nous ne disposons pas. Plusieurs mesures ont dès lors été mises en œuvre, dont une recherche de fonds exceptionnelle, indispensable pour tenter de préserver l'association. Tout au long de ces démarches, nous avons heureusement pu compter sur le soutien du Département de la cohésion sociale (DCS), et plus particulièrement du pôle handicaps de l'OAIS, que nous remercions ici chaleureusement. Au printemps, notre appel a été entendu par deux généreux donateurs, qui ont répondu favorablement et nous ont permis de réunir les fonds nécessaires. Nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

Par ailleurs, suite au départ, en janvier, de la directrice de Pro Infirmis, également responsable de la Maison de l'Autonomie, une longue période d'intérim s'est installée. Celle-ci a entraîné divers bouleversements ainsi qu'une certaine incertitude quant à l'avenir du projet de la « Maison de l'Autonomie ». Au cours de cette année, notre directrice a dû faire face à de nombreuses situations complexes et variées au niveau de la logistique. Bien que ces dernières ne résultent pas de la gestion de l'association, elles ont néanmoins nécessité une prise en charge, l'Agis ayant été directement concernée et impactée par ces changements.

En mai, une nouvelle étape a été franchie avec l'obtention de la certification ZEWO. Cette labélisation demandée par notre faitière le Réseau romand ASA atteste de notre transparence financière et de l'utilisation responsable des dons qui nous sont confiés.

En juin, l'arrivée d'un nouveau secrétaire général au sein de notre faitière, sa compréhension rapide et pertinente des enjeux spécifiques de l'AGIS, ont permis de maintenir la confiance, d'assurer la continuité instaurée et de favoriser des échanges fructueux, en vue de défendre nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

L'atteinte des objectifs de notre sous-contrat a représenté un véritable défi. Néanmoins, l'année 2025 marque une progression significative car malgré les exigences strictes imposées par l'OFAS ainsi que plusieurs absences au sein de l'équipe, les objectifs ont été atteints.

Afin de renforcer le comité, des démarches ont été entreprises auprès de personnes susceptibles de nous rejoindre. Deux d'entre elles ont même participé à des essais, mais n'ont finalement pas confirmé leur engagement. Les recherches se poursuivront en 2026, car il est essentiel d'apporter de nouvelles forces et compétences afin de soutenir le développement et les activités de l'association.

Notre parrain, Jean-Marc Bessire ainsi que les Chefs Goutatoo ont poursuivi leur précieux engagement à nos côtés en offrant un dîner de gala, organisé en collaboration avec l'Ecole Hôtelière de Genève, qui a assuré l'ensemble de la logistique. Cet événement a été une véritable réussite, tant pour les rencontres humaines qu'il a facilitées, que par son impact positif sur la situation financière de l'AGIS. Par ailleurs, durant l'année, les Chefs ont proposé des *Ateliers du goût*, invitant nos membres à une immersion au cœur du domaine gastronomique.

En toute fin d'année, nos finances étant assainies, nous avons entamé une réflexion afin de revoir les axes stratégiques et mettre en place une gouvernance adaptée aux nouvelles réalités présentes et à venir. Pour ce faire, le comité a décidé de faire appel à un intervenant extérieur avec des sessions de travail collectif pour les groupes clés concernés : comité, équipe et bénévoles.

Je tiens spécialement à exprimer toute ma gratitude envers le Département de la cohésion sociale, et plus particulièrement envers le pôle handicaps de l'OAIS, pour son écoute et son soutien. Leur appui, conjointement à celui de nos donateurs, a joué un rôle déterminant dans notre capacité à poursuivre nos engagements.

Le comité et moi-même souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à l'ensemble de nos bénévoles, véritables piliers de l'association, auxquels nous souhaitons offrir davantage de formations adaptées pour consolider leurs connaissances et étayer leurs expériences. Nous remercions également chaleureusement les bénéficiaires, leurs familles et proches pour leur confiance, ainsi que les entreprises et institutions publiques qui nous soutiennent et croient en notre mission.

Enfin, je souhaite adresser des remerciements tout particuliers à Myriam Lombardi, notre directrice, pour son écoute, son engagement et son dévouement sans faille, rudement mis à contribution cette année. Merci également à l'ensemble de l'équipe pour la qualité et l'intensité du travail accompli chaque jour, ainsi qu'à nos civilistes et à chaque membre du comité, avec qui je partage des moments toujours enrichissants.


Jacques Rougé
Président



L'AGIS, UN ENGAGEMENT DURABLE POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Créé à Genève en 1987, l'AGIS est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle œuvre pour la reconnaissance, la valorisation et l'inclusion des personnes en situation de handicap, en défendant leur droit à l'accès aux loisirs et à des relations d'amitié fondées sur des interactions exclusives avec des bénévoles.

L'association accompagne des enfants, des adolescents et des adultes présentant un handicap mental, physique et/ou sensoriel. Les personnes accueillies bénéficient d'une mesure de pédagogie spécialisée, d'une reconnaissance ou d'une rente de l'assurance-invalidité, et vivent soit au sein de leur famille, en institution ou de manière autonome.

AXES D'INTERVENTION

Les actions de l'AGIS s'articulent autour de trois axes complémentaires :

Le développement de la personne, à travers la mise en place d'activités d'éveil, de socialisation et d'apprentissage, adaptées aux besoins et aux capacités de chacun.

L'engagement bénévole, par le recrutement, la formation et l'accompagnement de bénévoles qualifiés, dans une perspective d'inclusion sociale durable.

La sensibilisation au handicap, visant à faire évoluer les représentations sociales et à favoriser une société plus inclusive.

LES PRESTATIONS

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISÉS

AGIS propose des accompagnements sur mesure destinés aux personnes rencontrant des difficultés d'intégration au sein de groupes. Chaque bénéficiaire est soutenu par un bénévole référent, dont la présence à la fois sécurisante et stimulante favorise la participation à des temps de loisirs adaptés. Ces accompagnements visent à encourager la création de liens, le développement des compétences sociales et la lutte contre l'isolement.

PROGRAMME ANNUEL D'ACTIVITÉS COLLECTIVES

L'association déploie un programme structuré d'activités de loisirs et de cours collectifs organisé autour de trois axes : sport, culture et loisirs.

La richesse et la diversité des propositions permettent aux participants de découvrir de nouvelles pratiques, de développer leurs compétences, de construire un réseau relationnel et de prendre pleinement part à la vie sociale et citoyenne genevoise.

En 2025, une nouvelle prestation collective a été mise en place : un accueil libre, proposé chaque jeudi après-midi. Cet espace convivial vise à renforcer les liens entre les participants et offre à chacun la possibilité de se retrouver librement, sans activité prédéfinie, laissant ainsi place à la spontanéité et aux échanges informels.

SOUTIEN ET CONSEILS SPÉCIALISÉS

L'équipe de coordinatrices assure une mission d'appui auprès des bénévoles, des familles et des proches.

Ces temps d'écoute et de conseil permettent d'accompagner les situations du quotidien en lien avec le handicap et de proposer des réponses adaptées aux problématiques rencontrées.

SENSIBILISATION ET ACTIONS PÉDAGOGIQUES

AGIS mène des actions de sensibilisation à destination du grand public, notamment à travers un parcours en fauteuil roulant et des ateliers pédagogiques. Ces initiatives ont pour objectif de mieux faire comprendre les réalités du handicap et de promouvoir les valeurs d'inclusion et de solidarité au sein de la société.

IMPACTS ET BÉNÉFICES

Les évaluations régulières et les questionnaires de satisfaction réalisés auprès des membres et de leurs proches mettent en évidence les effets positifs des prestations proposées. Les activités favorisent la stimulation intellectuelle, l'ouverture au monde et l'exploration de nouveaux centres d'intérêt, tout en encourageant l'expression personnelle.

Un impact majeur réside dans le renforcement de l'estime de soi et du sentiment d'appartenance à la société. Grâce à un accompagnement personnalisé, les bénéficiaires gagnent en autonomie, enrichissent leurs interactions sociales et se sentent davantage reconnus dans leur environnement. Ils développent progressivement la confiance nécessaire pour exprimer leurs envies et formuler leurs besoins.

Chez les adolescents et jeunes adultes vivant au domicile parental, la relation avec un bénévole constitue souvent une étape déterminante vers l'émancipation, l'affirmation de soi et la capacité à faire des choix personnels.

Pour les personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie, la présence attentive et bienveillante du bénévole contribue au maintien des acquis, à la stimulation physique et cognitive, ainsi qu'à la prévention de l'isolement.

Dans le cadre des cours collectifs, les bénévoles instaurent un climat sécurisant et un espace propice à la création de liens sociaux durables et à l'apprentissage de relations respectueuses et épanouissantes.

Les effets observés se traduisent notamment par une aisance dans les relations sociales, une autonomie renforcée dans les déplacements à Genève, ainsi que l'acquisition de compétences pratiques telles que la préparation de repas simples, la lecture d'une carte de restaurant, l'adaptation de la tenue vestimentaire aux activités, l'utilisation du téléphone portable ou encore la gestion d'un planning et d'un budget loisirs.

La relation avec le bénévole peut également devenir un vecteur de valorisation et de reconnaissance sociale, parfois vécue comme un véritable parrainage. L'intégration, même partielle, dans le réseau social du bénévole renforce le sentiment d'inclusion et d'appartenance et représente une réelle source de fierté.

Enfin, dans certaines situations, le bénévole constitue un soutien précieux, parfois unique, et devient une véritable ressource pour la personne en situation de handicap. Cette relation privilégiée contribue de manière significative à l'amélioration de sa qualité de vie et au maintien de liens sociaux essentiels. Pour permettre aux personnes en situation de handicap de mener une vie épanouie et équilibrée, il est primordial qu'elles puissent accéder à des activités, faire des rencontres et tisser des amitiés en dehors du cadre familial et institutionnel.

C'est précisément ce que l'AGIS s'attache à promouvoir depuis bientôt quarante ans.

NOS CHALEUREUX REMERCIEMENTS VONT ...

Aux autorités fédérales et cantonales :

OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) et à notre faitière le Réseau Romand ASA
Canton de Genève et plus particulièrement le Département de la Cohésion Sociale

Aux Communes :

Avusy, Carouge, Chêne-Bourg, Confignon, Laconnex, Meinier, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Thônex, Vandoeuvres et Veyrier.

A tous les donateurs qui soutiennent nos actions :

Association Glaj-Ge, Fondation Lord Michelham of Hellinghy, La Mobilière, L.M. Van Moppes & Sons SA, Loterie Romande, l'Espace Madeleine et Pneu Claude.

A nos **généreux donateurs privés** de nous soutenir tout au long de l'année.

A la Ville de Genève pour la promotion culturelle en faveur de nos membres.

A tous les partenaires et personnes qui ont collaboré durant l'année, de près ou de loin au bon fonctionnement de notre association et qui ont apporté une aide concrète, importante ou discrète.

A notre parrain Jean-Marc BESSIRE, ainsi que les Chefs Goutatoo Genève, qui s'investissent pleinement dans l'organisation d'évènements visant à soutenir notre mission et à créer des liens avec nos membres.

Nous remercions chaleureusement nos **211 bénévoles** qui ont offert cette année, leur temps de loisirs, leurs compétences, leur enthousiasme et leur bienveillance durant quelques jours, quelques mois, quelques années et pour certains depuis la création de l'AGIS.

COMPOSITION DU COMITÉ

ROUGE Jacques	président		
SUBASIC Annick	trésorière		
NEY Christophe	membre		
DEPENSAZ Luc	membre	SCHWEIZER BLANC Mélody	membre
IACOVANGELO Franco	membre	STEPHANO Christiane	membre

PERSONNEL AGIS

Direction 0.8 EPT
LOMBARDI Myriam

Administration et Comptabilité 0.6 EPT
TADDEO Laetitia

Prestations 2.4 EPT
Accompagnements individualisés
BRUNEL Caroline
CHETCUTI Coraline
YANNI Anne-Carole
Cours collectifs
BRON Chantal



Dans la continuité de sa mission et afin d'en garantir la cohérence et la pérennité, l'AGIS mobilise des financements destinés à soutenir l'ensemble de ses actions : les cours et activités collectives, les accompagnements individualisés ainsi que les prestations de conseil en faveur des personnes en situation de handicap.

Ces ressources permettent également de renforcer la recherche et l'expertise apportées aux bénévoles, afin de leur offrir un appui spécialisé adapté aux réalités du terrain.

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don



Votre don en bonnes mains.

BILAN ET COMPTES ANNUELS 2025

Bilan 31 décembre 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
ACTIF		
Actif circulant		
Trésorerie	357 407	221 920
Actifs de régularisation	6 803	5 951
Total de l'actif circulant	364 210	227 871
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles	2 545	4 449
Total de l'actif immobilisé	2 545	4 449
Trésorerie affectée	47 256	117 634
TOTAL DE L'ACTIF	414 011	349 954
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes	-	1 198
Passifs de régularisation	40 261	20 721
Provisions	38 311	35 187
Fonds de fluctuation CC4(art. 74 LAI)	-	243 383*
Provision art. 74 LAI	10 000	10 000
Total capitaux étrangers à court terme	88 572	310 490
Fonds affectés		
Fonds affectés par les donateurs	47 256	47 634
Fonds liés	-	70 000*
Total des fonds affectés	47 256	117 634
Capitaux propres		
Capital libre	-	-
Résultats reportés	(78 170)	305
Résultat de l'exercice	356 353	(78 475)
Total des capitaux propres	278 183	(78 170)*
TOTAL DU PASSIF	414 011	349 954

Compte d'exploitation 2025

	2025	2024
	CHF	CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits des dons et aides financières		
Aides financières des collectivités publiques	545 061	541 803
Affectation au fonds CC4	-	-93 399
Provision art. 74 LAI	-	-10 000
Subventions des communes affect. OFAS – Abandon de créance	18 000	20 300
Dons affectés par les donateurs	23 348	-
Dons sans affectation	264 100	79 714
	28 965	10 981
	879 474	549 399
Produits des prestations et divers		
Produits des activités	14 660	15 725
Cotisations et produits divers	22 831	26 882
	37 491	42 607
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	916 965	592 007
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	485 766	454 942
Dépenses liées aux activités	30 344	20 951
Loyers et charges locatives	32 219	29 866
Edition de journaux	4 834	4 617
Frais de communication	26 631	36 819
Frais généraux d'administration	35 436	24 894
Assurances	3 118	2 396
Honoraires	9 148	9 473
Amortissements	1 904	1 904
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	629 401	585 861
RESULTAT D'EXPLOITATION	287 564	6 145
Résultat financier	(1 589)	(392)
Résultat avant dissolution des fonds	285 975	5 753
Résultat des fonds affectés		
Attribution des dons affectés aux fonds	(264 100)	(101 205)
Attribution aux fonds liés	-	(70 000)
Utilisation et dissolution des fonds	334 478	86 977
	70 378	(84 228)
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT	356 353	(78 475)
Répartition de la part revenant à l'Etat de Genève	-	-
RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION	356 353*	(78 475)

* Explications sur la page suivante

Le résultat bénéficiaire de CHF 356'353 en 2025 provient de deux sources :

1. Aides financières exceptionnelles reçues en 2025 de CHF 232'263 pour rembourser la dette envers l'OFAS

En date du 31 décembre 2024, un passif de CHF 243'383 était enregistré dans les comptes de notre association. Ceci correspondait aux demandes de remboursements de l'OFAS pour les prestations non-reconnues des années COVID-19 et suivantes.

Notons que cette dette avait pour corollaire des charges du même montant. Lors de leur comptabilisation, ces charges ont entièrement épuisé les fonds propres de notre association et ont même entraîné des fonds propres négatifs — soit une situation de surendettement — au 31 décembre 2024, pour un montant de CHF 78'170.-.

2. Dissolution de subventions non-dépensées provenant du Canton pour CHF 70'000, reçues en 2024.

En 2024, le Canton de Genève nous avait accordé une augmentation de la subvention qui nous était allouée. Préoccupés que nous l'étions déjà par notre endettement conséquent envers l'OFAS, nous n'avions pas engagé les dépenses en corrélation avec cette augmentation de subvention. Au 31 décembre 2024, nous avons conservé ce montant de CHF 70'000 non-dépensé dans un poste de passif du bilan (fonds liés, nous n'étions pas libres de les dépenser mais devons respecter le contrat de prestations envers le canton que nous avons signé).

En 2025, le Canton nous a octroyé comme en 2024 des moyens importants. A nouveau durant l'année 2025, l'épée de Damoclès de notre endettement envers l'OFAS nous a poussé à toute la prudence nécessaire dans nos dépenses. Et l'entier de la subvention 2025 n'a (comme en 2024) pas été dépensé, ceci contribuant à augmenter encore plus la différence entre subventions reçues et charges dépensées.

Ces deux points principaux expliquent ce bénéfice extraordinaire. Nous souhaitons porter à votre attention que ce résultat bénéficiaire nous permet de retrouver des fonds propres positifs et nous permet surtout de respecter les règles ZEWO applicables aux associations à but non-lucratif qui exigent que notre association ait dans ses fonds propres l'équivalent de trois à six mois de fonds de roulement.

